

COMPTE-RENDU de la séance du MARDI 23 OCTOBRE 2018

Présents : MM. LANGE, MARCHANDEAU, de SALABERRY, DEPONGE, BIARD et Mmes GENUIT, FOURNIER, PIOFFET, SANDRÉ-SELLIER, GAUDELAS, TERRIER

Absents excusés : MM. ROSENFELD, GASPARINI

Monsieur Jean-Michel ROSENFELD donne procuration à Monsieur Thierry BIARD.

Monsieur Jean-Luc GASPARINI donne procuration à Madame Eliane GENUIT.

Madame Joëlle SANDRÉ-SELLIER est nommée secrétaire.

Ordre du jour

<u>N° d'ordre</u>	<u>Objet de la délibération</u>
1	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant Plan de Déplacements Urbains et Programme Local de l'Habitat – débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
2	Actes dans le cadre de la délégation de pouvoir.
3	Droit de préemption Urbain.
4	Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.
5	Renouvellement de la convention d'aide aux devoirs.
6	Spectacles Festillésime 2019.
7	Approbation du Rapport d'activité 2017 d'Agglopolys.
8	Remboursement de l'emprunt n°32 de 500 000 € complexe.
9	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
10	Décisions modificatives n°2 budget principal et n° 1 budget locations.
11	Modification du tableau des effectifs 2018.
	Questions diverses

N°2018-51-Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant Plan de Déplacements Urbains (PDU) et Programme Local de l'Habitat (PLH) – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte du débat qui s'est tenu en conseil municipal,
- de préciser que le débat sur les orientations du PADD a porté sur les points suivants :

Mobilité :

- faciliter les circulations douces vers Blois, vers CORA, sécuriser les franchissements (RD 957 Route de Vendôme)
- réaliser la piste cyclable le long de la RD vers Blois pour les actifs et ne pas seulement développer les tronçons à vocation touristique
- bénéficier des dessertes de transport en commun urbain vers les collèges et lycées, les zones d'emplois en semaine et vers CORA, le centre-ville de Blois, le week-end. Vineuil, Saint-Gervais, Villebarou sont mieux desservis en cœur d'agglomération.
- comment et à quel prix orienter les actifs vers les parkings souterrains ?
- proposer du stationnement aux habitants du centre-ville de BLOIS
- développer les parkings relais
- favoriser le covoiturage

Environnement, écologie :

- accentuer les ambitions en terme de transition écologique
- limiter la consommation des terres agricoles surtout lorsqu'elles ont de bonnes qualités agronomiques. Remarque qu'il est contradictoire de limiter la consommation de terres agricoles mais de prévoir un échangeur autoroutier au Nord-Ouest du territoire secteur riche en terres agricoles
- développer l'ambition du territoire sur le secteur de la Bouillie
- rendre l'entrée d'agglomération accueillante, améliorer l'entretien des espaces publics (déchets)
- attention aux nuisances olfactives (Valéco-plateforme des déchets) et sonores (alarme GEODIS)
- proposer le ramassage des déchets verts par la collectivité pour les personnes âgées ou les personnes qui ne peuvent pas y aller

Habitat :

- objectif de logements sociaux, va-t-on nous imposer des logements supplémentaires aux communes ? Fossé possédant déjà 73 logements sociaux
- qu'en est-il des projets de MARPA, EPHAD, le CNAM ? il faut proposer des résidences seniors.
- qui va valider les projets de lotissements ?
- va-t-on nous imposer la construction de logements ? la commune aura-t-elle une aide financière d'Agglopolys ?
- favoriser l'isolation thermique et phonique

Attractivité :

- faire connaître notre territoire, communiquer pour attirer les entreprises, donner un impact national et au-delà aux événements culturels du territoire.

La présente délibération fera l'objet d'une notification à la Communauté d'Agglomération Blois.

N°2018-52- Actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir

Conformément aux dispositions inscrites dans l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « le Maire doit rendre compte des missions déléguées à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal », le Maire rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant en vertu de la délibération du 10 avril 2014 :

- Décision n° 2018/45 du 18 octobre 2018– Signature d'un bon de commande relatif au remplacement de vitrages et de store à rouleau à la mairie et à l'école par la société APSM – 20 boulevard Joseph Paul Boncour – 41000 BLOIS pour un montant de 1235,00 € HT soit 1482,00 € TTC.
- Décision n° 2018/46 du 18 octobre 2018– Signature d'un bon de commande relatif à l'acquisition de 2 sèches mains pour les WC PMR du restaurant scolaire par la société THIBIERGE – ZA La Tremblaie – 41190 HERBAULT pour un montant de 1 452,24€ HT soit 1 742,69€ TTC.
- Décision n° 2018/47 du 18 octobre 2018– Signature d'un bon de commande relatif au remplacement de la pergola du terrain de sport suite à un sinistre par la société TRADITION TOITURE – 8bis rue du Château – 41330 LA CHAPELLE VENDOMOISE pour un montant de 1 187,98€ HT soit 1 425,58€ TTC.

- Décision n° 2018/48 du 18 octobre 2018– Signature d'un bon de commande relatif à la fourniture et la pose d'un placard coulissant dans le bureau urbanisme de la mairie par la société MENUISERIE GAUTHIER JACK – 33 route de Montrichard – 41120 MONTHOU SUR BIEVRE pour un montant de 506,73€ HT soit 608,08€ TTC.
- Décision n° 2018/49 du 18 octobre 2018– Signature d'un bon de commande relatif à la location d'illuminations de Noël boîte aux lettres et arbre 3D pour une durée de 3 ans par la société PYRO-FETES – 5 rue des Entrepreneurs – 41700 CONTRES pour un montant de 6 957,00€ HT soit 8 348,40€ TTC.
- Décision n° 2018/50 du 23 octobre 2018– Signature d'un bon de commande relatif à l'achat d'un aspirateur eau et poussières pour les ateliers municipaux auprès de la société CHRISTIN – Zac du Sancerrois- rue des Ceps – 18390 SAINT GERMAIN DU PUY pour un montant de 416.25 HT soit 499.50 € TTC.
- Décision n° 2018/51 du 23 octobre 2018– Signature d'un bon de commande relatif à une mission d'études pour l'établissement d'un dossier d'antériorité des rejets d'eaux pluviales auprès de la société ECMO – 25 rue des Arches – 41 000 BLOIS pour un montant de 4 900.00 HT soit 5 880.00 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

N°2018-53- Droits de préemption urbain

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux qu'il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain pour l'aliénation des immeubles, cadastrés :

Section	Adresse	Nature	Date Demande	Montant Euros
AH 15	20 impasse de Vilaine	Bâti	4 septembre 2018	162 000,00

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

N°2018-54- Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix pour et une abstention (M. G MARCHANDEAU) :

- de modifier le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :
 - Indemnité du Maire : 41,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - Indemnité du premier et troisième Adjoint : 14,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - Indemnité du deuxième adjoint : 12,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
 - Indemnité des conseillers municipaux délégués : 4.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- De dire que les bénéficiaires sont les personnes désignées dans le tableau ci-joint à compter du 01 octobre 2018.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

N°2018-55- Renouvellement de la convention d'Aide aux devoirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la mise en place d'un service gratuit d'aide aux devoirs pour les enfants du groupe scolaire à compter du 08 novembre 2018.
- d'autoriser Madame le Maire à recourir à un collaborateur occasionnel de service public, autant qu'il sera nécessaire. Ce collaborateur sera bénévole et ne touchera aucune indemnité.

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

°2018-56- Spectacles Festillésime 2019 détermination des tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de dire que les tarifs d'entrée des spectacles seront déterminés ponctuellement à chaque manifestation. Pour ce spectacle les tarifs d'entrée sont établis comme suit :
 - Plein tarif : 7 €
 - Tarif gratuit pour les moins de 16 ans.
- de dire que les crédits correspondants seront prévus au Budget Principal 2019 de la commune.
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2018-57- Communauté d'Agglomération de Blois – Rapport d'activités de l'année 2017.

Il est donné connaissance au Conseil municipal du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de Blois pour l'année 2017, établi en application de l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, et accompagné du compte administratif 2017.

Les délégués communautaires sont entendus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'émet aucune remarque et approuve le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de Blois pour l'année 2017.

Point n°8 : Remboursement de l'emprunt n°32 de 500 000 € complexe. Retirée

N°2018-58- Approbation du rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable – Année 2017.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2017, est approuvé depuis le 01 octobre 2018, par le Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Fossé-Marolles-Saint Sulpice de Pommeray, conformément à la législation.

En application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il en est donné lecture aux Conseils municipaux de chaque commune membre dans les douze mois suivants.

Les usagers peuvent consulter le présent rapport sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. (www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'émet aucune remarque et approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2017.

N°2018-59- Décision modificative de Budget Principal n°2 et numéro 1 budget Locations

Budget Locations décision modificative numéro 1

Considérant la nécessité de réajuster les crédits affectés à certains articles budgétaires, les modifications et ajustements sur certains articles sont proposés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier et d'ajuster les crédits budgétaires du budget principal comme suit :

sens	Article	Désignation	Budget 2018	Propose	solde
SECTION INVESTISSEMENT					
D	165	Remboursement cautions	0	360	360
D	2313	Travaux	12000	-360	11640
TOTAL			12000	0	12000
SECTION FONCTIONNEMENT					
D	022	Dépenses imprévues	154,21	-59,21	95
D	63512	Taxes foncières	420	59,21	479,21
TOTAL			574,21	0	574,21

Budget principal décision modificative numéro 2

Considérant la nécessité de réajuster les crédits affectés à certains articles budgétaires, les modifications et ajustements sur certains articles sont proposés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier et d'ajuster les crédits budgétaires du budget location comme suit :

COMPTE	LIBELLE	BUDGET	MANDATE	RESTE ENGAGE	TOTAL REALISE	SOLDE	PROPOSE	TOTAL BUDGET APRES DM
section d'investissement								
2051	certificats et licences pour logiciels	7 150,00	7 324,85	331,20	7 656,05	-506,05	550,00	7 700,00
2128	Sablage terrain de foot	0,00	0,00	4 362,00	4 362,00	-4 362,00	4 400,00	4 400,00
21568	Bornes incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 550,00	2 550,00
238	Avances	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	-7 500,00	42 500,00
total		57 150,00	7 324,85	4 693,20	12 018,05	45 131,95	0,00	57 150,00

section de fonctionnement								
COMPTE	LIBELLE	BUDGET	MANDATE	RESTE ENGAGE	TOTAL REALISE	SOLDE	PROPOSE	TOTAL BUDGET APRES DM
60613	Chauffage urbain	17 000,00	17 733,54	0,00	17 733,54	-733,54	3 000,00	20 000,00
60621	Combustibles	3 200,00	3 346,06	0,00	3 346,06	-146,06	500,00	3 700,00
60623	Alimentation	0,00	18,73	0,00	18,73	-18,73	100,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	2 800,00	2 249,96	1 081,15	3 331,11	-531,11	600,00	3 400,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	6 420,67	1 000,56	7 421,23	-2 421,23	2 500,00	7 500,00
6135	Locations mobilières	27 000,00	22 038,51	9 457,20	31 495,71	-4 495,71	4 500,00	31 500,00
6161	Assurance multirisques	30 000,00	32 059,44	0,00	32 059,44	-2 059,44	2 100,00	32 100,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00	5 880,00	5 880,00	-3 880,00	3 900,00	5 900,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	3 079,46	249,00	3 328,46	-328,46	400,00	3 400,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 476,35	0,00	1 476,35	-476,35	500,00	1 500,00
6256	Missions	600,00	1 029,76	0,00	1 029,76	-429,76	500,00	1 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 500,00	1 729,63	1 707,24	3 436,87	-936,87	1 000,00	3 500,00
6288	Autres prestations de service eiffage analyse eau	0,00	244,90	0,00	244,90	-244,90	300,00	300,00
6358	Redevances radio électriques	400,00	445,48	0,00	445,48	-45,48	50,00	450,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales CNAS	3 000,00	3 136,50	0,00	3 136,50	-136,50	150,00	3 150,00
6478	Verserement capital décès	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 091,00	0,00	1 091,00	-91,00	100,00	1 100,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	27 500,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00	-19 950,00	7 550,00
6168	Autres primes d'assurance	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	-10 000,00	0,00
62878	Participations classe de neige centre de loisirs	17 000,00	6 071,55	0,00	6 071,55	10 928,45	-5 250,00	11 750,00
total		153 000,00	102 171,54	19 375,15	121 546,69	31 453,31	0,00	153 000,00

N°2018-60-Modification du Tableau des effectifs au 01 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✗ De modifier un poste permanent de responsable d'animation garderie – cantine en poste d'agent d'animation 25.50/35 eme à compter du 01 décembre 2018.
- ✗ De supprimer un poste permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 25h50 /35^{ème}. à compter du 01 décembre 2018
- ✗ De supprimer un poste d'adjoint technique 27.50/35eme et de créer un poste d'adjoint technique 16.50/35eme à compter du 01 décembre 2018
- ✗ De supprimer un poste d'adjoint technique 29.75/35eme et de créer un poste d'adjoint technique 32/35 eme. à compter du 01 décembre 2018
- ✗ La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Loir et Cher est saisie
- ✗ de dire que les crédits nécessaires à la rémunération du personnel et au paiement des charges sociales sont prévus au Budget principal 2018.
- ✗ de donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.